



Janvier 2019

## ÉDITO



© Sénat

Le Grand débat national est lancé depuis quelques jours : autour de certains élus tout d'abord avec le Président de la République et ensuite, avec des citoyens, « gilets jaunes » ou non, dans les salles des fêtes et les mairies. Les manifestations n'ont pas cessé, même si elles sont moins denses. Certains sont dubitatifs sur les suites de ce débat et sa finalité : sera-t-il utile ? Je l'espère et le souhaite. Tous les citoyens doivent s'emparer de ce débat : France urbaine, rurale ou périphérique ; ouvriers, artisans et commerçants, chefs d'entreprise ; étudiants, actifs et retraités ! Le débat doit s'appuyer sur la réalité de l'économie et des chiffres. Le Parlement, quant à lui, comme il l'a fait notamment pour les mesures d'urgence, doit oeuvrer dans ses assemblées, représentant élu de manière démocratique et représentative. Est-ce à dire que les citoyens n'ont plus voix au chapitre entre temps ? Il nous faudra inventer de nouvelles formes de démocratie participative. Le Gouvernement et la majorité présidentielle doivent prendre en compte les remarques et les idées des élus locaux, des associations de collectivités locales. Les sénateurs avaient relayé les colères des territoires il y a plusieurs mois déjà : en vain ! Les derniers événements inciteront le Président de la République et le Gouvernement à renouer avec les corps intermédiaires qui sont au contact direct des gens.

---

## AU SÉNAT

---

### L'actualité au Sénat en janvier 2019



© Sénat

[L'actualité au Sénat en janvier 2019](#)

## Informations relatives à la mastectomie



© pixabay.com

Le cancer du sein est, de loin, le plus fréquent des cancers diagnostiqués chez les femmes, et le plus meurtrier. Son traitement repose notamment sur la chirurgie, laquelle peut aller jusqu'à une ablation totale du sein. Dans un récent rapport, la Ligue contre le cancer affirme que, en plus de la maladie elle-même, la mastectomie est devenue pour les intéressées « LA préoccupation première » : « la mastectomie est perçue comme violente et souvent associée à des termes comme « mutilation » ou « perte ». La reconstruction chirurgicale des patientes, qui a fait de remarquables progrès, apparaît comme fondamentale pour ne pas ajouter de nouvelles épreuves à celles, déjà si lourdes, de la maladie. Cependant, au moins 70 % des femmes ayant subi une mastectomie ne bénéficient pas de reconstruction chirurgicale, et ce, en raison du manque d'information des patientes atteintes d'un cancer du sein. C'est pourquoi, j'ai cosigné la proposition de loi de Catherine DEROCHE, Alain MILON et Bruno RETAILLEAU, visant à fournir aux patientes « une information, lorsqu'est envisagée une mastectomie, sur les procédés de chirurgie réparatrice existants, sur leur utilité et leurs conséquences respectives ainsi que sur les risques fréquents ou graves normalement prévisibles qu'ils comportent ou, si le professionnel n'est pas en mesure de la fournir lui-même, sur le parcours de soins permettant à la patiente d'obtenir sur tous ces éléments une information appropriée. »

[Voir la proposition de loi](#)

## Cancer des enfants : grande cause nationale ?



© pixabay.com

C'est dans cet objectif que j'ai décidé de soutenir la demande de déclaration de la lutte contre les cancers de l'enfant et de l'adolescent comme Grande cause nationale pour 2019 qui sera renouvelée par le collectif « Gravir » dans un courrier au Premier ministre. La situation des enfants et adolescents atteints de cancer et de leurs proches mobilise de nombreuses associations qui ne ménagent pas leurs efforts pour les accompagner et soutenir la recherche en oncologie pédiatrique. À cette fin, un collectif d'associations dénommé « Gravir » a déposé en janvier 2018 un dossier visant à faire de la lutte contre les cancers pédiatriques une « Grande cause nationale ». Le dossier n'a malheureusement pas été retenu l'an dernier mais sera redéposé cette année. Ce label, attribué par le Premier ministre, est particulièrement précieux pour les associations concernées car il leur permet de faire diffuser à titre gracieux des campagnes d'information, de sensibilisation et d'appel aux dons par les sociétés publiques de télévision et de radio. Aussi, le dépôt de ce nouveau dossier Grande Cause Nationale permet d'alerter l'opinion et les différentes parties prenantes sur l'urgence d'agir plus vite et mieux, tant au niveau du diagnostic que de la prise en charge, du traitement et du suivi des cancers des enfants et des jeunes. A l'initiative de ma collègue Catherine DEROCHE, j'ai signé cette demande avec plusieurs de mes collègues sénateurs.

## Table ronde EGAlim



© pixabay.com

Quelques mois après l'adoption de la loi « Alimentation », dite EGAlim (Etats Généraux de l'Alimentation), la commission des affaires économiques recevait une première les syndicats agricoles pour une table ronde sur "les effets du titre Ier de la loi EGALIM du 30 octobre 2018 sur les négociations commerciales en cours" autour de Patrick BÉNÉZIT, secrétaire général adjoint de la FNSEA ; Véronique Le FLOC'H, secrétaire générale de la Coordination rurale ; Nicolas GIROD, secrétaire national de la Confédération paysanne ; et Baptiste GATOULLAT, vice-président de Jeunes Agriculteurs. Il s'agit de mesurer la réalité (ou non) d'inversion de la logique de construction des prix, notamment à partir des coûts de production des agriculteurs. Je suis intervenue en rappelant que durant les débats, le Gouvernement nous a assuré que le mécanisme des prix fonctionnerait en cascade. En résumé, les producteurs intégreraient mieux leurs coûts de production à leur contrat et les distributeurs, grâce au SRP et à l'encadrement des promotions, pourraient refaire descendre de la valeur à l'industriel et jusqu'au producteur en les payant un peu mieux. Maintenant que l'ordonnance sur le SRP et l'encadrement des promotions a été prise, la cascade va-t-elle avoir lieu ? Nous avons également abordé les questions relatives à l'appropriation par les producteurs du nouveau mécanisme contractuel inversé ; à la négociation sur les nouvelles clauses ; à l'avancée de l'élaboration des indicateurs ; etc. Dans quelques jours, nous approfondirons notre contrôle avec l'audition des industries agro-alimentaires et des distributeurs pour vérifier l'application de la volonté de mieux rémunérer le travail des agriculteurs.

[Retrouvez la table ronde](#)

## Audition de Philippe VARIN (France Industrie)



© D.R.

La commission des affaires économiques a auditionné le Président de France Industrie, Philippe VARIN, le mercredi 30 janvier dernier. C'est une organisation professionnelle représentative de l'Industrie en France, créée par le Cercle de l'Industrie et le Groupe des Fédérations Industrielles, elle rassemble 20 Fédérations sectorielles de l'industrie adhérentes au MEDEF, et les Présidents de 40 grandes entreprises privées et publiques, intervenant dans tous les secteurs industriels. Après une présentation large, convaincante et détaillée de l'état de l'industrie française et européenne, l'ancien directeur du groupe PSA Peugeot-Citroën a répondu clairement aux nombreuses questions des sénateurs (conséquences du Brexit, filière bois, programme Territoires d'industrie, normes, agro-alimentaire et agroéquipements, soutien à l'export, etc.). Je l'ai interrogé sur l'espionnage et le pillage de nos contrats, entreprises et savoir-faire et sur le transfert de technologies « forcé » d'une part, et sur sa vision de la stratégie européenne industrielle qu'il faudrait engager en prenant appui sur l'exemple chinois « Made in China 2025 », d'autre part. Ses réponses sont directes et précises !

[Retrouvez la vidéo de l'ensemble de l'audition](#)

## La galette des Boulangers de France au Sénat



© D.R.

Présidée par Dominique ANRACT, la Confédération nationale de la Boulangerie-Pâtisserie française a remis la traditionnelle galette des rois au Sénat. Ce rendez-vous est surtout l'occasion de rappeler la richesse et la compétence des artisans boulangers-pâtisseries pour nos territoires. Ils entretiennent un savoir-faire ancestral et assurent une activité économique renommée qui donne à la gastronomie française toute sa fierté. Il a été l'occasion pour les sénateurs qui ne l'auraient pas encore fait de soutenir la candidature de la baguette à l'UNESCO. Je suis une des premières à avoir manifesté mon soutien à cette initiative ; d'ailleurs, le premier comité local a été lancé à la Foire de Châlons ! Les Français sont attachés à la baguette de pain ; qui est reconnue et appréciée par les amateurs et gastronomes du monde entier. N'oublions pas que la baguette de pain est une caractéristique de la France dans l'imaginaire des étrangers ! Elle doit être le premier aliment acheté par les touristes lorsqu'ils séjournent en France afin de connaître le goût originel de ce pain confectionné par les artisans français à raison de 6 milliards de baguettes par an. Se rendre à la boulangerie est une pratique sociale populaire qui rythme la vie des Français et transcende les oppositions entre classes sociales, régions, villes, zones rurales, etc. Réparties sur tout le territoire français, les boulangeries ont une fonction sociale essentielle et contribuent significativement à la préservation des centres-villes et au dynamisme des territoires. Les valeurs de convivialité et de partage, le caractère populaire et le lien social et familial véhiculés par la baguette de pain rendent ses savoir-faire et sa culture dignes d'être reconnus par l'UNESCO. Elle y a toute sa place !

## Ordonnances sur le statut coopératif agricole



© pixabay.com

La loi pour « l'équilibre des relations commerciales dans le secteur agricole et alimentaire et une alimentation saine et durable » prévoit, à l'article 11, une ordonnance sur le statut coopératif agricole. Une ordonnance c'est lorsque le Gouvernement peut demander au Parlement l'autorisation de prendre lui-même des mesures relevant normalement du domaine de la loi, afin de mettre en œuvre son programme (art. 38 de la Constitution). Afin de tenter de préparer la rédaction de celle-ci, la commission des affaires économiques a auditionné plusieurs acteurs agricoles, le 30 janvier dernier : Coop de France, l'Assemblée Permanente des Chambres d'Agriculture et la Fédération du négoce agricole. Je me suis fait le relais des préoccupations des nombreux acteurs coopératifs de l'agriculture et de la viticulture. Nous avons analysé la procédure menée par le Ministre dans cette réforme et sa conformité avec la loi d'habilitation. D'autres auditions seront menées, à suivre !

## Sécurité des ponts : élus, participez à la consultation !



© pixabay.com

La commission de l'aménagement du territoire et du développement durable du Sénat a créé une mission d'information sur la sécurité des ponts, suite à l'effondrement du pont Morandi à Gênes l'été dernier. L'objectif est d'évaluer les modalités de surveillance et d'entretien des ponts gérés par l'État et par les collectivités territoriales. Sur 200 000 ponts appartenant au réseau routier français, la moitié est gérée par les collectivités locales.

Afin de recueillir le témoignage des élus concernés, la mission d'information lance une consultation sur la plateforme numérique ci-dessous. La mission se donne jusqu'au mois d'avril pour recueillir les contributions des élus, procéder aux auditions et faire un certain nombre de déplacements sur le terrain ; elle fera un certain nombre de préconisations.

Si vous êtes élu local, vous pouvez répondre au questionnaire en ligne jusqu'au 28 février 2019.

Participez [ICI](#)

---

## QUESTIONS AU GOUVERNEMENT

---

### Protection des produits avec appellation d'origine ou protégée



© pixabay.com

Début janvier, j'ai attiré l'attention de la ministre chargée des affaires européennes sur la prise en compte de la protection des indications géographiques des produits non alimentaires (IG PIA), tels que la Porcelaine de Limoges ou le granit de Bretagne, dans l'acte de Genève. L'acte de Genève, qui vise à compléter l'arrangement de Lisbonne sur la protection des indications géographiques et des appellations d'origine, semble exclure les produits non alimentaires. En effet, la Commission européenne estimerait que les IG PIA ne pourraient pas être protégées par l'acte de Genève puisque l'Union européenne ne dispose pas à ce jour d'une réglementation en la matière. De plus, les États membres qui protègent les IG PIA ne pourraient pas, a priori, être parties prenantes à l'acte de Genève ; et les quatre appellations d'origine non agricoles déjà protégées sous l'arrangement de Lisbonne ne pourraient pas l'être sous l'acte de Genève. Je lui ai demandé ce qu'envisage le Gouvernement pour faire respecter en droit international la protection des appellations d'origine ou protégées, qu'elles soient alimentaires ou non.

## Réponse ministérielle : normes d'efficacité énergétique et « permis de faire »



© pixabay.com

En octobre dernier, j'avais interpellé le ministre de la Cohésion des territoires sur l'inquiétude du secteur de la construction vis-à-vis du « permis de faire ». Cette disposition avait été insérée à titre expérimental par la loi LCAP du 7 juillet 2016 et limité à certaines règles telles que la sécurité incendie et l'accessibilité pour les personnes à mobilité réduite. La loi dite « ESSOC » rebaptise cette disposition en « permis d'expérimenter » et l'étend à d'autres règles de construction telle que la performance énergétique. Les professionnels s'inquiètent de la possibilité ouverte de déroger à l'efficacité énergétique des logements. Dans sa réponse du 17 janvier dernier, la nouvelle Ministre me garantit que la performance énergétique sera préservée. Les groupes de travail ad hoc ont insisté sur le nécessaire respect des normes thermiques.

[Voir la réponse intégrale](#)

## Impacts de la Réforme de l'emploi des handicapés sur les entreprises adaptées



© pixabay.com

Le 10 janvier dernier, j'ai adressé une question écrite à la ministre du travail sur les impacts de la réforme de l'obligation d'emploi des travailleurs handicapés (OETH) pour les entreprises adaptées, les établissements d'aide par le travail (ESAT) et les travailleurs indépendants en situation de handicap (TIH). La loi n° 2018-771 du 5 septembre 2018 pour la liberté de choisir son avenir professionnel favorise l'emploi direct des personnes en situation de handicap dans les entreprises. Elle prévoit que seuls les emplois directs (salariés, alternants, stagiaires) seront comptabilisés dans le quota de 6 % des effectifs de l'entreprise. Les contrats de sous-traitance passés par les entreprises ou les collectivités avec des entreprises adaptées, des ESAT ou des TIH ne pourront plus être comptabilisés pour remplir leur obligation d'emploi. Ces entreprises totalisent près de 250 000 travailleurs en situation de handicap au niveau national. Je lui ai demandé quelles sont les mesures envisagées pour accompagner ces travailleurs et comment le Gouvernement compte garantir une neutralité financière pour ces entreprises dont les activités seront impactées du fait du changement du régime de l'OETH. Rapidement, la réponse de la Ministre m'a été communiquée le 30 janvier. Elle m'assure que les contrats de sous-traitance seront toujours pris en compte mais sous forme de déduction à la contribution des entreprises, d'une part et qu'il y aurait une neutralité financière pour les entreprises concernées, d'autre part.

[Voir la réponse intégrale](#)

## Comité d'orientation Fondation Braux-sous-Valmy



© D.R.

J'ai participé au comité d'orientation de la Fondation de Braux-sous-Valmy qui s'est réuni le 9 janvier dernier, sous la co-présidence de Xavier DARCOS, Chancelier de l'Institut de France et de Christian BRUYEN, Président du Conseil départemental de la Marne, à la Villa Bissinger à Ay. La réunion a été précédée par la visite de la Cité du champagne Collet-Cogevi dont les travaux avaient été partiellement financés sur les crédits de la Fondation. Le temps de travail qui a suivi avait pour objectif de faire le bilan des activités de la Fondation en 2018 et de se projeter pour l'année 2019. Un point particulier a été effectué sur le festival les Itinéraires qui est soutenu par la Fondation. Ce festival, qui fait découvrir la Marne, invite à un voyage musical et théâtral dans quelques sites confidentiels ou insolites du patrimoine rural marnais. En 2018, les Itinéraires ont rassemblé plus de 2500 spectateurs lors de 12 rendez-vous du 22 septembre au 11 novembre. L'objectif de ce festival est de développer à l'échelle du territoire un projet culturel, basé sur la solidarité entre les communes, les propriétaires privés, les partenaires artistiques et les associations locales. Le festival a mis l'accent plus particulièrement, à l'occasion de la clôture du centenaire de la Grande Guerre, sur une programmation franco-allemande. Pour l'année 2019, il a été décidé de faire porter plus particulièrement le Festival Itinéraires sur la thématique "des Années folles" et les actions culturelles autour de la reconstruction après-guerre.

## Inaugurations à Conflans-sur-Seine



© C.Bruyen

Que de monde présent ce samedi 12 janvier à Conflans-sur-Seine, village de 674 habitants, à proximité d'Anglure, limitrophe au département de l'Aube ! En effet, le maire Jean-Paul CACCIA avait su réunir de nombreuses personnalités départementales et les habitants de sa commune pour la traditionnelle cérémonie de vœux mais aussi pour l'inauguration officielle de 3 projets concrétisés par l'équipe municipale ! Déjà, l'ancienne école a été réaménagée en cellules commerciales (agence postale, cabinet infirmier, fleuriste, salon de coiffure, etc.). Ensuite, le sport est à l'honneur avec la rénovation d'un court de tennis, la création d'un terrain multisports (foot, basket, volley, etc.) et d'une aire de jeux pour les 2/8 ans. Enfin, le cheminement piéton avec mise aux normes pour les personnes à mobilité réduite a été accompli. Néanmoins, le maire et son conseil municipal n'ont pas éclusé les projets pour leur commune : ils envisagent l'aménagement de terrains pour l'accueil de nouveaux habitants notamment ! Bravo à eux pour leur dynamisme au service de nos communes rurales !

## Saint-Vincent 2019



© D.R.

Saint-Vincent est fêté le 22 janvier. Les Vignerons de la Champagne et les acteurs du vignoble champenois ne pouvaient pas manquer ce rendez-vous pour rendre hommage au saint patron des vignerons et se placer sous sa protection. Dans les villages, ont eu lieu de nombreuses cérémonies religieuses et festives en hommage au saint patron. J'ai participé aux festivités dans le Châtillonnais, où les habitants et les vignerons d'un large secteur environnant se sont rassemblés. En ce début d'année 2019, les Champenois préparaient l'année en évoquant les projets qui vont émerger dans l'œnotourisme, dans l'hôtellerie, et faisaient le vœu de retrouver cette année une vendange aussi généreuse et qualitative que l'année précédente ! Ces festivités témoignent du caractère culturel, festif et populaire de notre appellation. C'est avec toujours autant de plaisir que je participe à ces célébrations qui marque la nouvelle année en Champagne.

## Séminaire Union Centriste à Reims



© D.R.

Les sénateurs du groupe Union centriste au Sénat (51 membres), dont je fais partie avec Yves DETRAIGNE, s'est réunie à Reims pour un séminaire de travail sur 3 jours du 27 au 29 janvier. Nous avons tout d'abord échangé sur les projets de loi en cours de discussion (PACTE – Plan d'Action pour la Croissance et la Transformation des Entreprises) ou de préparation (Mobilités). Nos séances de travail se sont poursuivies ensuite autour de thèmes variés de manière prospective : réforme de la fiscalité, intelligence artificielle, démocratie directe, etc. Ces rendez-vous sont intéressants pour mener des réflexions poussées en dehors des obligations rythmées par les projets de textes législatifs et réglementaires élaborés par le Gouvernement ; d'ailleurs tout aussi intéressantes ! Les collègues venus de toute la France métropolitaine et ultramarine étaient enchantés de (re)découvrir les Paysages du Champagne, désormais reconnus à l'UNESCO !



## Cérémonies de Voeux 2019



© pixabay.com

A l'occasion de la nouvelle année, j'ai pu me rendre dans de nombreuses communes marnaises. Les revendications sociales et les demandes de réforme institutionnelle ont été au préambule de nos échanges. Ces rendez-vous du mois de janvier sont toujours des moments agréables qui me permettent de mesurer le dynamisme de nos collectivités en termes d'actions et de projets. Quel plaisir de participer à ces cérémonies qui ne sont pas qu'un « marqueur de début d'année » mais dessinent les partenariats entre collectivités ! Nous y retrouvons les élus, les habitants, les chefs d'entreprises, les représentants institutionnels, les responsables d'associations, les commerçants, etc., pour échanger sur des nouveautés, des problèmes administratifs, des projets. Les vœux sont des instants propices à la coopération. Les maires et présidents annonçant les investissements, janvier est le condensé de 365 jours d'un département. Nos territoires sont pleins de ressources !

### CONTACTS

#### AU SÉNAT

Tél. : 01 42 34 24 88  
f.ferat@senat.fr

#### DANS LA MARNE

Tél. : 03 26 58 15 23  
francoise.ferat@orange.fr

[senateur-ferat.org](http://senateur-ferat.org)

[unioncentriste-senat.fr](http://unioncentriste-senat.fr)

